



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure

Question écrite n° 98088

Texte de la question

M. Michel Vergnier appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les propositions formulées par la Cour de cassation dans son rapport annuel. Conformément à l'article R. 431-10 du code de l'organisation judiciaire, plusieurs améliorations ont été suggérées afin de remédier aux difficultés juridiques constatées à l'occasion d'un pourvoi. La Cour propose notamment la clarification des modalités de convocation du mineur devant la justice pénale, l'information du bailleur de l'attribution à un époux du droit au bail par un jugement de divorce, la sanction en matière de contrat de travail à temps partiel prévoyant une durée inférieure au seuil légal ou conventionnel, la mise en conformité du code du travail avec la jurisprudence communautaire quant à la rémunération du temps de trajet des salariés itinérants, et simplifier et accélérer l'appel en matière civile. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement compte mettre en œuvre les propositions contenues dans son bilan d'activité pour l'année 2015.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98088

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6887

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)